CERTIFICAT DE PLANTATION
POU NOUT TORTI D'MER

Nom : . . . . . .

Prénom : . . . . . .

Plantation sur : . . . . . .

- ☐ **Mahot bord de mer** *Talipariti tiliaceus*
- ☐ **Porcher** *Hibiscus populnea*
- ☐ **Veloutier** *Heliotropium foertherianum*
- ☐ **Manioc bord de mer** *Scaevola taccada*
- ☐ **Patate à Durand** *Ipomoea pes-caprae*
- ☐ **Patate cochon** *Canavalia rosea*
- ☐ **Herbes indigènes** *Heteropogon contortus* *Fimbrystilis cymosa* *Dactyloptenium ctenioides*

Grâce à toi, les tortues marines pourront un jour revenir pondre sur la plage.

Sa lé gayar !

Délivré le . . / . . / . . . .

Par le CEDTM

Cette végétation joue un rôle crucial pour :

Les Tortues Marines :

- elle génère des odeurs qui les guident vers leur site de ponte,
- elle maintient le sable et assure donc la durabilité de la plage de ponte,
- elle crée un écran de protection contre les pollutions lumineuses et sonores.

L'Homme :

- elle limite l'érosion des plages et protège donc les habitations en arrière-plage,
- elle recrée un espace attractif (ombre, visuel agréable),
- elle favorise la conservation d'un patrimoine naturel réunionnais.

Et comme toutes plantes, elle apporte l'oxygène indispensable à la vie sur Terre !

Ces plantations s'effectuent dans le cadre du programme de réhabilitation des plages de ponte des tortues marines porté par le CEDTM et financé par le Département de La Réunion dans le cadre du plan 1 million d'arbres, l'état dans le cadre du projet «OLEEE» et la Région Région dans le cadre des Mesures Compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral.
Ce certificat a été réalisé dans le cadre d'un financement de la Mairie de Saint-Paul.